



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

N° 16
02 Février 2022

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 88

Match n° 24262547 Chauvé Eclair 21 / Gj Asr/Paulx Machecoul 21 Coupe U18 Jean Olivier groupe n° 10 du 22.01.2022

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 21 de Chauvé Eclair pour en reporter le bénéfice à l'équipe 21 du Gj Asr/Paulx Machecoul suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Chauvé Eclair

Dossier n° 89

Match n° 24262738 St-Herblain Uf 22 / Nantes Mellinet 22 Coupe U18 Jean Olivier groupe n° 29 du 22.01.2022

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 22 de Nantes Mellinet pour en reporter le bénéfice à l'équipe 22 de St-Herblain Uf suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes Mellinet

Dossier n° 90

Match n° 24263485 Campbon Ubcc 1 / Fay Bouvron Fc 1 Coupe U15 Intersport groupe n° 06 du 22.01.2022

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 de Campbon Ubcc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 de Fay Bouvron Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Campbon Ubcc

Dossier n° 91

Match n° 24286369 Nantes Toutes Aides Fc 2 / Nantes Sud 98 2 Challenge du District Albert Charneau du 23.01.2022

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 de Nantes Sud 98 pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 de Nantes Toutes Aides Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes Sud 98

Dossier n° 92

Match n° 24250857 Nantes St-Félix Ccs 1 / Nantes Enseignants Laiques 1 Coupe Entreprise Jean-Yves Nouvel du 24.01.2022

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 de Nantes St-Félix Ccs pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 de Nantes Enseignants Laïques suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes St-Félix Ccs

Dossier n° 93

Challenge U12/U13 Centre 15 à Gétigné le 04.12.2021

Gétigné Boussay/Nantes Dervallières

Nantes St-Joseph / Nantes Dervallières

La Commission décide que :

- Le District indemnise l'arbitre Monsieur Nolan Riet de la somme de 15 € et porte cette même somme au débit du compte du club de Nantes Dervallières.
- Infliger une amende de 50 € au club de Nantes Dervallières pour non-réponse

Dossier n° 94

Match n° 24286229 St-Sébastien Los Tchi'tolos 1 / Orvault Rc 1 Coupe Loisirs groupe N du 28.01.2022

La Commission décide de :

- Déclarer forfait les 2 équipes de St-Sébastien Los Tchi'tolos et Orvault Rc

Dossier n° 95

Match n° 24326544 La Chapelle sur Erdre Ac 23 / Blain Es 21 Coupe U18 Jean Olivier groupe 02 du 29.01.2022

La Commission décide d'informer le club de La Chapelle sur Erdre Ac pour formuler ses observations pour lundi 07 Février 2022.

Dossier n° 96

Match n° 24262734 E.St-Joachim/Gj E.Po 21 / St-Nazaire Méan 21 Coupe U18 Jean Olivier groupe 28 du 29.01.2022

La Commission décide :

- D'infliger une amende de 4 X 25 € soit 100 € au club de St-Nazaire Méan

Dossier n° 97

Match n° 24263641 St-Philbert de Grandlieu 2 / Rezé Fc 2 Coupe U15 Intersport groupe 27 du 29.01.2022

La Commission décide que :

- Le District indemnise l'arbitre Monsieur Lyam Morin de la somme de 17 €

Dossier n° 98

Match n° 23802150 Bouaye Fc 3 / St-Etienne de Montluc 2 Seniors D4 Masculin groupe I du 30.01.2022

La Commission décide de transmettre le dossier à la Commission compétente des Arbitres – section des Lois du Jeu.

Dossier n° 99

Match n° 23808649 Gf Sud Loire La Montagne 1 / Gf Vertou Sorinières 1 Seniors D1 Féminines groupes A du 30.01.2022

La Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 0 but pour l'équipe 1 du club du Gf Sud Loire La Montagne
 - 5 buts pour l'équipe 1 du club Gf Vertou Sorinières
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de Gf Sud Loire La Montagne et Gf Vertou Sorinières
- Transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres

Dossier n° 100

Match n° 24197550 Guérande La Madeleine 1 / Gf Loire et Cens 1 U13 F à 8 groupe C du 29.01.2022

La Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 2 buts pour l'équipe 1 du club de Guérande La Montagne
 - 3 buts pour l'équipe 1 du club Gf Loire et Cens
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de Guérande La Madeleine et Gf Loire et Cens

Dossier n° 101

Match n° 24240903 Nantes Loisir Ac 1 / Rezé Aepr 1 Coupe Loisir groupe D du 31.01.2022

La Commission décide de :

- Déclarer forfait les 2 équipes de Nantes Loisir Ac et Rezé Aepr

Réserve non confirmée :

Seniors D3 Masculin groupe I

Chaumes Arche Fc 2 / Villeneuve Bourgneuf 1

Examen des amendes

La Commission décide d'amender les clubs et équipes en infraction avec les dispositions des règlements des championnats régionaux et départementaux

En complément de l'article 26 des règlements des championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins, la Commission précise qu'une équipe déclarant un forfait dans les délais J-2 au plus tard est amendée du droit d'engagement et si le forfait est hors délai, l'équipe est amendée du double du droit d'engagement.

En application de l'annexe 5 – dispositions financières de la Ligue de Football des Pays de la Loire, les équipes suivantes sont amendées.

La Commission rappelle l'article 8.10 des règlements de la Coupe U18 Jean Olivier, de la Coupe U15 Intersport et de la Coupe du District Entreprise « Jean-Yves Nouvel » :

« En phase de groupes au sein de laquelle un maximum de 3 rencontres par équipe est organisé, tout forfait de match lors d'une rencontre entraîne le forfait général de cette équipe lors de cette phase de groupe et l'annulation de tous les résultats des rencontres de l'équipe déclarée forfait ».

Vu la décision du CODIR de Ligue du 17 Janvier 2022,

« Pour les coupes : compte tenu du calendrier très resserré, par décision du CODIR de Ligue du 17 janvier 2022, les clubs qui ne seront pas en mesure de présenter le jour de la rencontre une équipe conformément au règlement en raison d'une situation COVID, celle-ci sera déclarée forfait, et ses droits d'engagements lui seront remboursés sans incidence financière. »

Week-end du 30 Janvier 2022 :

Coupe U18 Jean Olivier :

- Temple Cordemais Fc 1
- Nantes St-Pierre 1
- Vieilleville La Planche As 2
- Chauvé Eclair 2
- St-Vincent des Landes Lustvi 2
- Bouaye Fc 1
- St-Marc Foot 2
- Nantes St-Médard de Doulon 1
- St-Nazaire Immaculée 1
- Camoël Presqu'île Fc 1
- GJ Abbaretz Pierre Bleue 2

Coupe U15 Inter Sport :

- E.Fcmtl/GJ Joué les Touches 2

- Vieillevigne La Planche As 2
- Piriac Turballe Esm 2
- Rezé Fc 2
- Bouaye Fc 3

Coupe Entreprise « Jean-Yves Nouvel » :

- Nantes Société Générale 2
- Nantes Enseignants Laïques 1

Week-end du 06 Février 2022 :

Coupe U18 Jean Olivier :

- Guérinoise Us 1

Coupe U15 Inter Sport :

- Fay Bouvron Fc 1
- Savenay Malville Pfc 3

La Commission précise que seuls les clubs ayant fourni les éléments justificatifs d'une situation COVID seront remboursés de leurs droits d'engagements et sans incidence financière sur le forfait.